Apprendre à connaître le référentiel du tronc commun en langues modernes

**Q1 : Lors de quelle rentrée scolaire, allez-vous rencontrer en première année secondaire les premiers élèves qui auront vécu la réforme du tronc commun EN LANGUES MODERNES ?**

Réponses : Lors de la **rentrée 2026**, vous aurez **les élèves de 4e primaire** qui auront suivi le référentiel en langues modernes. Lors de la rentrée 2027, vous recevrez les élèves de 3e primaire qui auront suivi le référentiel en langues modernes.

**À la rentrée 2026, tous les élèves de première secondaire suivent le référentiel du tronc commun dans toutes les matières**.

Extrait du référentiel (page 5) : *Ces référentiels seront d’application dans les établissements dès la rentrée 2022, pour les 1re et 2e années prim aires, dès 2023, pour les 3e et 4e primaires, dès 2024, pour la 5e primaire, et ainsi de suite, selon une progression annuelle, jusqu’en 2028 (3e année du secondaire).*

Donc :

* Les 3e primaire de la rentrée 2023, passent en 4e primaire à la rentrée 2024, puis en 5e primaire à la rentrée 2025, puis en 6e primaire en 2026 et enfin, en 1ere secondaire à la rentrée 2027.
* Les 4e primaire de la rentrée 2023 passent en 5e primaire à la rentrée 2024, puis en 6e primaire à la rentrée 2025, 1ère secondaire : rentrée 2026

Résumé issu de la circulaire 9308 :

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Description générée automatiquement

**Q2 :À partir de quelle année scolaire, les langues sont-elles dorénavant obligatoires (première et seconde langues) ?**

Réponse : 3e primaire pour la 1ère langue, 2ème secondaire pour une seconde langue

Exrait p9 : *Le renforcement de l’apprentissage des langues modernes, qui apparaissent plus tôt que précédemment dans le parcours, avec le démarrage de l’apprentissage d’une première langue étrangère en 3e année primaire au sein de toute la Fédération et d’une seconde langue étrangère, dès la 2e année du secondaire.*

***Q3 : Qu’entend-t-on par « apprentissage des langues étrangères » à partir de la maternelle jusqu’en 2e année primaire ?***

*Réponse : (p9) […] « l’Éveil aux langues » fait partie des apprentissages travaillés de la 1re maternelle à la 2e primaire par l’enseignant titulaire et à raison d’une période par semaine. Cet éveil aux langues propose* ***une ouverture à une diversité de langues****. En ce sens, il* ***ne porte pas uniquement sur les langues traditionnellement enseignées*** *dans les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles . Les activités d’éveil aux langues consistent à* ***découvrir, explorer et comparer une variété de langues, de divers statuts (langue de l’école, langue du voisin, langues européennes, langue des migrants, langues régionales…).***

**Q4 : On parle souvent de l’importance à l’école d’aider l’élève à apprendre à apprendre. Quelle place l’exercice de cette compétence à apprendre prend-t-elle dans ce référentiel ?**

Réponse : Cette compétence doit être travaillée tout au long de la scolarité obligatoire et de manière transversale. (p8) *« Apprendre à apprendre et poser des choix » fait partie d’un des domaines transversaux du référentiel qui va de la 1ère maternelle jusqu’à la 3e secondaire.*

**Q5 : Que répondriez-vous à une personne qui dit que les référentiels du tronc commun ont été créés par des personnes qui « ne connaissent pas la réalité du terrain » ? Par ailleurs, êtes-vous d’accord avec cet énoncé ?**

*Réponse*: Si l’on se réfère au texte (p10), on sait que*: Composés de représentants du service de l’Inspection, de représentants des Fédérations de Pouvoirs Organisateurs – conseillers pédagogiques et enseignants en exercice – et d’experts académiques, dix groupes de travail ont été chargés de définir le curriculum du tronc commun, depuis la 1re année maternelle jusqu’à la 3e année secondaire.*

**Q6 : Définissez « savoirs », « savoir-faire » et « compétences » de manière générale, et donnez des exemples spécifiques dans le cadre de l’apprentissage des langues.**

*Selon le Code de l’enseignement* repris dans le référentiel du tronc commun (p11) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=6147>)

Une image contenant motif, pixel

Description générée automatiquement

on entend, dans l’ensemble des référentiels du tronc commun, par :

• savoir : fait ou ensemble de faits, définition, concept, théorie, modèle ou outil linguistique ;

• savoir-faire : procédure, geste, technique, schéma de résolution, standardisés et automatisés par l’apprentissage et l’entrainement;

• compétence : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être permettant d’accomplir un certain nombre de tâches.

**Q7 a) : En quoi les « attendus » sont-ils une aide à construire vos séquences d’apprentissage ?**

(p14-15) Chaque attendu est exprimé à l’aide d’un verbe opérateur correspondant au type de tâche requise qui soit de nature à s’assurer que l’élève maitrise effectivement le contenu de savoir, de savoir-faire ou de compétence visé . Il peut arriver que certains de ces verbes opérateurs, bien que libellés de manière identique, n’aient pas exactement le même sens d’une discipline à l’autre, en fonction ici aussi des spécificités et des traditions disciplinaires. Il peut, par exemple, être justifié que « situer » soit un savoir-faire en géographie, dans le sens de « situer sur une carte » et un savoir en histoire dans le sens de « situer sur la ligne du temps » donc, dater. L’explicitation fine de l’attendu et parfois la présence d’un exemple de production veillent à préciser le sens exact que revêt le verbe opérateur utilisé. Par ailleurs, dans un souci d’opérationnalité, ces verbes opérateurs ont le plus souvent trait à des **comportements observables d’élèves** (**donc évaluables**). Une attention particulière a été accordée à ce que ces comportements correspondent à des **niveaux taxonomiques adaptés** à l’âge des élèves ; ils gagnent d’ailleurs en complexité avec le temps (**cf. Taxonomie de Bloom des notes de cours de la formation)**. Les attendus se traduisent ainsi par des tâches plus ou moins ambitieuses et complexes (dans les trois catégories de contenus) et la capacité à réaliser des tâches complexes résulte souvent de la maitrise de tâches plus simples **(combinées)** ces dernières pouvant permettre d’identifier finement où se situent des difficultés, le cas échéant. De plus, même lorsque les niveaux taxonomiques visés sont simples et se traduisent par des verbes opérateurs tels que citer, nommer ou associer, le travail en classe gagnera à porter aussi sur les opérations qui devraient sous-tendre ces comportements en termes de compréhension et d’appropriation personnelle.

[…] Par ailleurs, ces verbes opérateurs s’avèrent des portes d’entrée importantes pour le développement cognitif. Si des verbes opérateurs tels que citer, nommer, indiquer ou lister mobilisent chez les élèves des réponses courtes et peu construites, les verbes opérateurs tels qu’expliquer, argumenter, vérifier, justifier ou comparer sollicitent un travail langagier qui habitue les élèves à exprimer leur pensée et à la structurer. En adaptant le niveau d’attente à l’âge des élèves, les verbes opérateurs les plus complexes peuvent être mobilisés dès le début de la scolarité.

(p16) […] attendu : le niveau de maitrise des contenus d’apprentissage visé pour les élèves au terme d’une année donnée ou d’un curriculum .

… Ces attendus ont comme fonctions principales **d’aider à la conception et à la construction d’activités d’enseignement et de fournir des outils de diagnostic des acquisitions en cours.**

**Q7 b) : Les attendus doivent-ils d’office être évalués de manière sommative ?**

**Réponse :** Non, (p17) *L’appréciation de l’atteinte des attendus peut se réaliser au travers d’activités d’apprentissage et leur maitrise ne doit pas forcément être mesurée par une évaluation formelle. De plus, la réactivation des savoirs, savoir-faire et compétences dans d’autres activités d’apprentissage ultérieures peut en soi, pour l’enseignant, constituer un bon signe de maitrise ou de non-maitrise de l’attendu.*

**Q7 c) : À quelles conditions, en matière « d’attendus », l’élève peut-il être maintenu dans son année ?**

**Réponse :** *Seule la non-atteinte d’un volume important d’attendus significatifs peut conduire à une telle décision.*

*P17 : Dans le cadre de l’objectif du Pacte de réduire de 50 % le redoublement d’ici 2030, le constat d’une non-maitrise de certains attendus ne pourra déboucher sur un maintien dans l’année en cours qu’en dernier recours, si les stratégies d’accompagnement personnalisé déployées durant l’année se sont avérées infructueuses et s’il s’avère que les dispositifs spécifiques n’ont pas permis à l’élève de surmonter suffisamment ses difficultés d’apprentissage pour pouvoir poursuivre avec fruit les apprentissages de l’année suivante du tronc commun (article 2 .3 .1-6 du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire). Dans cette perspective, il doit être évident pour tous que seule la non-atteinte d’un volume important d’attendus significatifs peut conduire à une telle décision.*

**Q8 : Qu’est-ce que l’apprentissage spiralaire ? ET en quoi est-il utile pour l’élève ?**

Réponse (p15-16) : L’apprentissage spiralaire consiste à revoir un ou plusieurs savoirs, savoir-faire ou compétences de manière récurrente (au sein d’une année, entre disciplines, ou sur plusieurs années de scolarité), mais dans des modalités ou avec des exigences attendues qui diffèrent (avec ou sans l’aide de l’enseignant, à l’aide d’une fiche-outil, avec rappel indicé ou par restitution de mémoire, etc). Ainsi, il est pratiqué en vue de *favoriser un renforcement progressif des acquisitions, via une remobilisation de certains savoirs, savoir-faire et compétences travaillés antérieurement.* La spirale permet un réveil des informations ainsi qu’une consolidation dans la mémoire à long terme de l’apprenant.

**Q9 : À partir de quelle année d’apprentissage l’expression écrite peut-elle être abordée ?**

Réponse : (p28-29) à partir de la 5e primaire

**Q10 : Selon le référentiel, « prononcer correctement une expression ou un mot appris » est-il un savoir ou un savoir-faire ?**

Réponse : un savoir-faire d’oralisation

**Q11 : Quel comportement de l’élève pouvez-vous observer pour vérifier et évaluer qu’il maîtrise les savoirs lexicaux ?**

Exemples : (p30) Représenter des mots et expressions de façon non verbale (par ex. à l’aide d’images ou de pictogrammes, à l’aide de mimes, en dessinant) Indiquer/reconnaitre des mots en lien avec un champ thématique (citer à voix haute, entourer des mots, des images, surligner, etc). Relier des mots à des représentations non verbales. Associer des mots entre eux en fonction d’une consigne donnée.

**Q12 : Jusqu’à quelle année d’apprentissage, l’élève peut-il utiliser un dictionnaire traductif ?**

Réponse : Jusqu’en 3e secondaire (utiliser un lexique ou un dictionnaire traductif/illustré en version papier ou numérique).

Il peut également utiliser un modèle en P5/P6 (voir page 158 : modalités)

**Q13 : Comment pouvez-vous savoir quand vous pouvez évaluer de manière SOMMATIVE un savoir, un savoir-faire ou une compétence incluant un élément de grammaire ?**

Réponse : (P127) Voir Annexe 2 pour l’allemand, le néerlandais et l’anglais LM1 (Annexe 6 LM2) : Le tableau ci-dessous donne une vue synoptique de la répartition des éléments grammaticaux au fil du parcours d’apprentissage de l’élève . Afin d’assurer à l’apprentissage son caractère spiralaire, il convient de lire le tableau en distinguant trois moments à prendre en compte : • l’année de l’apprentissage indiqué par une croix (X), ou, s’il échet, par le(s) cas vu(s) cette année-là en …. ; • en amont du moment d’apprentissage d’un élément grammatical, y compris les années antérieures, les supports proposés aux élèves ou les productions des élèves peuvent déjà contenir cette notion grammaticale, à condition qu’elle n’intervienne pas dans l’évaluation ; • en aval, les acquis grammaticaux seront mobilisés régulièrement dans des activités de communication.

**Q14 : Etes-vous d’accord avec ces déclarations :**

« *L’élément grammatical ne peut pas être vu en amont (soit avant l’année d’apprentissage identifié).*»

« *L’élément grammatical ne peut plus être évalué en aval (soit après l’année d’apprentissage identifié)*. »

Réponse : les deux déclarations sont erronées. Voir réponse ci-dessus.

**Q15 : Sous quelles appellations le texte reprend-t-il des compétences métalinguistiques et de métacognition ?**

Savoir faire stratégiques (attendus) et Exemples de stratégies à activer au besoin (voir l’Annexe 3 : à partir de la page 134 -> 161, Annexe 7 pour LM2)

**Q16 : Quelle annexe peut vous aider pour trouver des idées d’activités culturelles ?**

Réponse : Annexe 4 (LM1) et Annexe 8 (LM2)